

pas d'être forts. Vous trouvez qu'il y a contradiction ? (Non ! non !) C'est la conséquence évidente de la situation.

Nous reprochons au gouvernement Sadowa. Sadowa a été pour moi une grande douleur patriotique, car c'est un malheur irréparable. Ce n'est une faute que si c'est un malheur, et si c'est un malheur, nous ne pouvons pas l'annuler et raisonner comme si rien ne s'était passé. (Vive approbation.) C'est un événement immense, le plus grand qui se soit accompli depuis plusieurs siècles. La paix de l'Europe reposait sur la Confédération germanique, et maintenant, je ne dis pas qu'il y ait danger de guerre. Mais la paix est organisée d'une manière différente; il y a aujourd'hui une puissance qui pourrait commettre une témérité si elle croyait ses intérêts engagés.

La Prusse, qui disposait de 19 millions d'hommes, en a aujourd'hui 40 millions, et pour contenir une nation brave, belliqueuse, ambitieuse, croyez-vous qu'il ne faille pas à M. de Bismark beaucoup de force ? Autour de lui il y a des passions très-vives; et le parti libéral allemand lui-même se divise, une portion se joint au gouvernement.

Vous nous parlez de la civilisation, de la philosophie, des intérêts des échanges qui unissent aujourd'hui les peuples.

Mais croyez-vous que depuis trois ans l'esprit humain ait beaucoup changé ? La philosophie, a-t-elle empêché l'armée prussienne de marcher sur Vienne ? (Très-bien ! très-bien !) Et quand l'occasion de changer la face du monde s'est présentée, cela, a-t-il empêché la Prusse de la saisir ?

Je rends hommage à la hardiesse et au courage de M. de Bismark, qui n'a pas craint, le moment venu, de se jeter sur l'Autriche.

Il est aujourd'hui pacifique, savez-vous pourquoi ? On demandait tout à l'heure à qui appartenait l'Allemagne du Sud. Je réponds : au plus sage ! Voilà pourquoi M. de Bismark est pacifique. S'il montrait la même ambition qu'il y a trois ans, il aurait tout le Sud contre lui. Depuis qu'il est devenu notoire que la France ne convoite pas le Rhin, les divergences naturelles qui divisent l'Allemagne se sont réveillées, son patriotisme se sentant rassuré. Soyons donc pacifiques pour ne pas donner le Sud à la Prusse. (Très-bien ! très-bien !)

Voilà pourquoi l'état de l'Europe, sans être inquiétant, mérite des réflexions profondes. Voilà pourquoi, moi, qu'on accuse en France, — et à l'étranger plus encore — d'être trop passionné pour mon pays, si je n'étais pas convaincu que le Gouvernement est dans ces sentiments, je lui ferais une opposition décidée.

Mais, dit-on, pourquoi des armements extraordinaires, puisqu'il y a un assaut de prudence entre les cabinets ?

C'est qu'il ne faut jamais dépendre de la sagesse d'autrui. (Très-bien ! très-bien !)

Or, si une bonne occasion se produisait, en Orient par exemple, qui pourrait répondre que cette sagesse durerait ? Si tout le monde est sage, tant mieux ; mais, encore une fois, il ne faut pas dépendre de la sagesse d'autrui.

Voilà pourquoi notre politique sera incomplète, si, étant pacifique, elle ne s'appuie pas en même temps sur une force imposante.

On dit : Vous armerez toute la nation. Ce n'est pas le moment de discuter cette question. Je me bornerai à dire que la guerre est, de nos jours, devenue un art profond, et qu'il ne faut confier qu'à des armées disciplinées, exercées, la sécurité du pays. (Vive approbation.)

Vous nous parlez des souffrances cruelles qu'entraîne notre régime militaire. Savez-vous ce qu'il y a de plus cruel pour un enfant ? C'est de n'avoir pas au moment voulu une armée parfaitement préparée. Rappelez-vous donc les cris des populations prussiennes arrachées tout à coup de leurs foyers, ces femmes se jetant dans les rangs de la Landwehr pour retenir un père, un frère, un mari qui les nourrissaient.

Rappelez-vous les établissements vides, les tribunaux chômant, parce qu'on appelait aux armes, non pas toute la nation, mais une partie de la nation.

Non, rien n'est plus douloureux que d'appeler toute une nation aux armes ; on fait ainsi répandre des torrents de sang, car il n'y a pas de luttres plus sanglantes et plus meurtrières que les luttres entre armées inexpérimentées.

Pourquoi la guerre américaine a-t-elle coûté tant de sang et d'argent ? Pourquoi a-t-elle duré cinq ans ? parce que c'était une guerre de population à population. Elle n'eût peut-être duré qu'une année si elle avait eu lieu entre des armées régulièrement constituées. (C'est vrai ! — Très-bien ! très-bien !)

M. Garnier-Pagès. Et Sadowa ?

M. Thiers. Pourquoi Sadowa a-t-il donné au monde un spectacle imprévu ? Parce qu'on n'était pas préparé à Vienne et qu'on l'était à Berlin. C'est ainsi que les empires périssent.

M. le ministre de la guerre. C'est très-vrai !

M. Thiers. Ces théories qui vous séduisent sont moins humaines que vous ne le pensez. Ce qui est humain, ce sont les guerres faites avec énergie et savoir. On m'accuse d'avoir déifié Napoléon 1<sup>er</sup>. Je n'ai pas méconnu ses fautes et je les ai jugées sévèrement car, dans le dernier volume de son histoire, j'ai dit qu'il avait donné le spectacle du génie devenu insensé. Je ne cherche donc pas à déifier la force. Ce sont les grands intérêts de mon pays qui m'ont toujours inspiré. J'ai autrefois lutté contre la guerre d'Afrique, parce que c'était une guerre mal faite.

Voilà pourquoi une grande nation doit avoir dans une armée de paix une école de guerre. Il n'est pas facile, en effet, d'arracher du cœur de l'homme le sentiment de la conservation pour y substituer celui de la fidélité au drapeau. Il faut pour cela du temps. Les nations qui cessent de le croire sont menacées. (Applaudissements.)

Je déplore l'ignorance où l'on tient le peuple français en lui disant qu'aujourd'hui nous sommes sur le pied de guerre. Non ! non ! Et autrefois j'ai voulu donner ma démission de ministre de l'intérieur parce que l'on proposait de réduire l'armée à 360,000 hommes. Avec l'effectif actuel, nos régiments à 1,500 hommes sont tout juste ce qu'ils doi-

vent être pour faire une école de guerre. S'il fallait passer brusquement du pied de paix au pied de guerre, ces 1,500 hommes seraient noyés dans les 4,000 que chaque régiment devrait compter.

Il faut, pour que l'armée puisse remplir son rôle d'école de guerre, pour qu'elle puisse passer rapidement du pied de paix au pied de guerre, que l'effectif ne descende pas au-dessous d'un certain chiffre.

Je proteste donc contre cette idée que nous sommes sur le pied de guerre. Non ! nous sommes seulement sur le pied nécessaire pour que nous puissions passer sans difficulté du pied de paix au pied de guerre.

Sachons compter. Quand on ne sait pas compter, on fait non-seulement de malheureuses finances, mais de pauvres armées. Avec 400,000 hommes d'effectif, il ne faut pas croire que l'on ait 400,000 hommes à porter au feu. Il faut en retrancher au moins la moitié.

Ne songez donc pas à des réductions de contingent et d'effectif, je vous le demande dans l'intérêt du pays.

Vous êtes dans une situation politique qui commande une attitude attentive et pleine de sollicitude. N'oublions pas Sadowa. Qu'on ne nous refuse pas une armée dont nous pouvons nous passer avant mais dont nous ne pouvons nous passer après Sadowa. (Vive approbation sur un grand nombre de bancs.)

S. Exc. M. Emile Olivier, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes. Messieurs, ce n'est ni le jour, ni l'heure d'entrer dans une discussion approfondie sur la politique étrangère du Gouvernement. Seulement, les paroles qui se prononcent à cette tribune ont un tel retentissement en Europe et nous avons été si directement interpellés, que notre silence ressemblerait à un embarras qui n'existe pas. Aussi, je vous prie de vouloir bien m'écouter. (Parlez ! parlez !)

L'honorable M. Jules Favre a posé au Gouvernement deux questions ; lui a dit : Etes-vous inquiets ? Quelles sont vos inquiétudes et de quel côté viennent-elles ? Il a ensuite ajouté : Depuis le 2 janvier, qu'avez-vous fait pour rassurer la France et faire dominer la politique pacifique, que, comme tant d'autres choses, vous avez affichées dans la pratique ?

Je réponds à l'honorable M. Jules Favre que le Gouvernement n'a aucune espèce d'inquiétude, qu'à aucune époque le maintien de la paix en Europe n'a été plus assuré : de quel côté qu'on regarde on ne voit aucune question irritante engagée ; de toutes parts les cabinets ont compris que le respect des traités s'imposait à tous, notamment les deux traités les plus importants auxquels la paix d'Europe est la plus particulièrement attachée : le traité de 1856, qui assure la paix en Orient ; le traité de Prague, qui assure la paix en Allemagne, sont considérés, de l'aveu de tous, comme devant être inviolablement respectés (Très-bien ! très-bien !)

S'il en était autrement, si le Gouvernement avait la moindre inquiétude, il ne vous eût pas proposé cette année-ci une réduction de 10,000 hommes sur le contingent ; il serait venu très-nettement vous demander de vous associer à sa sollicitude, et d'augmenter les forces de notre armée.

L'honorable M. Thiers l'a démontré avec son éloquence et son autorité ; sur ce point, je n'ai qu'à le répéter, le Gouvernement ne vous demande que l'état de paix pour l'armée française. Que l'on puisse concevoir autrement l'état de paix, que l'état de paix préférable ne soit pas celui qu'a établi la loi de 1848, qu'il faille lui préférer l'état de paix qu'avait constitué la loi de 1831 ou toute autre, là n'est pas la question.

L'honorable ministre de la guerre, avec son éloquence décisive, où il n'y a pas d'autre art que la vérité, vous a démontré de la manière la plus péremptoire, que le Gouvernement était resté dans l'état de paix légal, tel que la loi de 1868 l'avait constitué. Voilà ma réponse à votre première question.

Vous nous avez demandé ensuite : Qu'avez-vous fait pour faire prédominer en Europe cet état pacifique que vous avez annoncé comme étant le but que vous poursuivez ?

Nous avons fait beaucoup ! D'abord, nous avons eu dans toutes les négociations qui étaient rendues faciles par la disposition générale, un esprit à la fois conciliant et ferme, de manière que tout le monde comprit que, pour nous, la paix, ce n'était ni la complaisance, ni l'effacement. (Très-bien ! très-bien !) Ce que nous avons fait ? Ceci : Nous savons que la véritable manière d'établir la paix et de l'assurer, c'est de développer la liberté. Nous avons, non pas fondé la liberté en France, — ce serait être injuste envers les devanciers qui ont commencé cette œuvre (Très-bien !), — nous l'avons développée et rendue définitive. (Rumeurs à gauche. — Très-bien ! très-bien ! au centre et à droite.)

Ce que nous avons fait pour assurer la cause de la paix ? Nous avons fait quelque chose de mieux, de plus efficace, que d'avoir une bonne conduite, que de développer la liberté ; nous avons rendu apparent aux yeux du monde entier, l'accord de plus en plus intime, dévoué, persévérant entre la nation et son souverain ! (Longs applaudissements.)

Et puis que vous parlez de Sadowa prussien, je vous dirai ce que nous avons fait : Nous avons fait le Sadowa français, le pébiscite ! (Bruit à gauche. — Très-bien ! très-bien !)

M. Ferry. Sadowa de la liberté et du régime parlementaire. (Bruit.)

M. le garde des sceaux. Et le lendemain du jour où le peuple se levant a de nouveau acclamé le nom de Napoléon, savez-vous ce qui s'est passé dans le monde ?

C'est que dans les dépêches de tous nos agents, dans les paroles de tous nos diplomates, on nous répète : Ah ! aujourd'hui, les négociations sont faciles au gouvernement français. (Nouveaux applaudissements.)

Voilà ma réponse très-nette aux deux questions qu'on m'a posées ; et il ne m'est pas possible de discuter, de répondre à des attaques qui se sont tenues dans des généralités. Lorsqu'on prendra des actes nous répondrons.

M. Garnier-Pagès. Donnez-nous des notes alors.

M. le garde des sceaux. Des notes, nous n'avons pas à en donner... (Vives exclamations à gauche.)

M. Eugène Pelletan. Nous demandons des notes et non des insolences ! (Exclamations et cris : A l'ordre ! à l'ordre !)

M. le président Alfred Le Roux. M. Pelletan, je vous rappelle à l'ordre. (Très-bien ! très-bien !) Vous n'avez pas le droit de qualifier ainsi des arguments qui ne méritaient pas une pareille expression. Vous avez eu le tort d'interrompre avant le développement complet d'une pensée, et je vous reproche énergiquement d'avoir employé un mot qui n'a rien de parlementaire. (Très-bien ! très-bien !)

M. Eugène Pelletan. Je demande la parole. Je ne veux pas envenimer le débat. Je reconnais, en effet, que j'avais cédé à un entraînement. Mais M. le ministre reconnaîtra aussi que pendant tout son discours, par son attitude, par ses gestes, par ses mots (Exclamations), il n'a fait que provoquer l'opposition (Non ! non !)

Quand M. le ministre a dit du haut de la tribune à l'opposition : Nous ne vous devons pas de notes ! j'ai du regarder ces paroles comme méprisantes et peut polles pour l'opposition, pour la Chambre. (Mouvements divers.)

M. le garde des sceaux. Vous êtes mes juges, messieurs, et après vous le pays nous jugera les uns et les autres. (Oui ! oui ! — Très-bien ! très-bien !)

Le pays et vous, messieurs, comparez le langage que l'honorable membre répond et les paroles que j'ai dites, et qui ne contenaient assurément rien de blessant.

M. le comte de Kératry. Excepté le mot de Sadowa, qui, appliqué à l'intérieur de la France, était certainement blessant à l'égard d'une partie des Français.

M. le garde des sceaux. Je répondrai à cela. Mais, je le répète, le pays jugera si, à aucune époque, on s'est exprimé à l'égard de ministres d'un Gouvernement quelconque en des termes... — je ne veux pas me servir d'une expression qui pourrait, tout en étant juste, paraître un reproche, — je dirai seulement en des termes plus vifs et plus immédits. (Très-bien ! très-bien !)

Quant au mot de Sadowa qui a excité les susceptibilités de M. de Kératry, je le remercie de son interruption, car, dans ce mot, il y avait si peu une pensée...

M. Emmanuel Arago. Il n'y a rien ! (Bruit.)

M. le garde des sceaux. Si je répondais à l'honorable interrupteur, il dirait que c'est moi qui suis impoli, je passe donc. (Très-bien ! très-bien !)

Je dis à l'honorable M. de Kératry qu'il entrerait si peu dans ma pensée d'attacher à ce mot de Sadowa une idée de vainqueur et de vaincus à l'intérieur... (Interruption et bruit à gauche.)

M. Magnin. C'est ce que nous avons compris ! (Réclamations.)

M. le baron de Veauce. Si de telles interruptions doivent continuer, il vaudrait mieux lever la séance.

M. Eugène Pelletan. Je demande le rappel à l'ordre du membre de la majorité qui vient de prononcer le mot « insolence ». Si le président ne le rappelle pas à l'ordre, je l'accuse de partialité.

M. le président Alfred Le Roux. M. Pelletan n'a certainement pas entendu l'interruption.

M. le baron de Veauce. Je dis : Si de telles interruptions devaient continuer, il n'y aurait qu'à lever la séance. (C'est cela !)

M. Eugène Pelletan. Je crois avoir entendu le mot « insolence ».

M. le garde des sceaux. Je reprends, messieurs. Je dis à l'honorable M. de Kératry que si j'avais attaché à ce mot de Sadowa cette signification d'une victoire intérieure comparable à la victoire remportée par une partie du peuple allemand sur l'autre, j'aurais très-mal rendu ma pensée, car il me permettrait de lui rappeler qu'après le pébiscite, lorsqu'il s'est agi de célébrer un Te Deum, le Gouvernement, malgré les instances d'un grand nombre de ses amis, ne l'a pas voulu, pour que la victoire ne ressemblât pas à un triomphe sur des citoyens qui avaient pensé autrement que lui.

Quand j'ai parlé de Sadowa français, je voulais indiquer que le pébiscite avait donné à la politique française la même force que la bataille de Sadowa avait donnée à la politique prussienne. Voilà quelle était ma pensée. (Oui ! oui ! — Très-bien !)

M. le comte de Kératry. Je vous félicite pour vous et pour nous de cette explication. M. le garde des sceaux. Le plus grand défaut d'un gouvernement, à mon avis, c'est de n'être pas toujours complètement modéré, et c'est pour cela que je tiens à expliquer le moindre de mes paroles. Le pays jugera entre moi et ceux qui se sont servis des expressions que vous avez entendues.

Je reviens à l'objet de l'interruption, et ces messieurs, qui sont de bonne foi, je n'en doute pas, regretteront tout le bruit qu'ils font depuis un quart d'heure, quand ils entendront la fin de ma phrase.

Je disais, au moment où vous m'avez interrompu si vivement : Quant aux documents, nous n'avons pas à vous en communiquer. Pourquoi ? parce que nous n'avons eu, depuis que nous sommes arrivés au pouvoir, aucune affaire qui soit terminée, parvenue au point où l'on peut utilement communiquer la négociation. Nous n'avons, en effet, depuis le 2 janvier, qu'une seule question grave sur laquelle il sera nécessaire que notre conduite soit expliquée devant la Chambre, c'est la question du Devant.

Nous n'avons jusqu'à ce jour estimé qu'au moment où le Concile n'avait pas terminé ses délibérations, une communication prématurée de documents serait regrettable. (Très-bien ! très-bien !)

Partout ailleurs nous n'avons aucune affaire engagée, si ce n'est des affaires d'un ordre secondaire et qui ne sont pas terminées, sur laquelle nous ayons à provoquer un jugement de l'assemblée.

Voilà ma réponse, que les interruptions ont allongée, aux deux questions qu'on m'a posées. Je n'ajouterai rien de ce qui concerne le ministère. J'admets qu'il soit poli, plein de bienveillance de dire à un ministre qu'il ne remplit pas ses promesses, qu'il est vague, indéfini, contradictoire ; je ne m'en plains pas ; seulement je vous attends à la preuve, et

quand vous arriverez avec des faits, je vous répondrai victorieusement.

Il est une seule expression, dans le discours de l'honorable M. Jules Favre, que je ne peux pas accepter ; c'est lorsqu'il a dit qu'après tout nous étions plutôt dignes d'indulgence que de blâme, parce que nous avions au-dessus de nous une volonté qui nous annulait.

La Chambre me rendra cette justice, ainsi qu'à tous mes collègues du ministère, que nous avons toujours eu un soin jaloux de ne jamais introduire le nom du Souverain dans nos débats, parce qu'il nous semblait que c'était le commencement de la véritable pratique parlementaire. (Très-bien ! très-bien !) Nous nous sommes toujours efforcés, non pas de l'effacer, le mot serait à la fois présomptueux et inconstitutionnel, mais de le couvrir. (Nouvelle approbation.)

Mais nous n'accepterons jamais en silence des paroles qui iraient le frapper injustement, et, puisque vous nous y contraignez, nous laisserons échapper l'éloge que nos lèvres ont toujours retenu... et nous dirons qu'il est impossible d'approcher un souverain qui pratique avec plus de loyauté, de hauteur d'âme, de sincérité, les institutions nouvelles qu'il a introduites dans ce pays... (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements au centre et à droite), et il n'est pas un seul des ministres passés, — puisque depuis le nouveau régime il y a déjà des ministres passés, malheureusement, — pas plus qu'il n'y a un seul des ministres présents, qui n'ait compris que la nation avait raison de se confier à ce grand cœur, à cette haute intelligence, et qui n'ait conçu pour lui une respectueuse admiration. (Nouveaux et vifs applaudissements.)

M. Jules Favre. Messieurs, je suis heureux d'avoir fourni à M. le ministre de la justice l'occasion d'éloigner de ses lèvres le sceau qu'il y avait apposé, et de soulager son cœur par un éloge auquel les plus simples convenances m'interdisent d'opposer une opinion contraire. Mon silence suffit. (Rumeurs.) D'ailleurs, c'est par des actes et non par des déclarations que les hommes d'Etat doivent se juger. Vous voulez établir le régime parlementaire ; c'est apparemment par l'effacement du pouvoir personnel et par de nouvelles institutions.

Or, nous vous avons dit souvent que vous n'aviez pas tenu vos promesses. Vous nous avez promis des réponses victorieuses. Je vous défie d'en faire une pareille sur le sujet qui nous occupe. Vous nous dites que vous avez agi avec une rare sagesse, avec un esprit incessant de conciliation et de fermeté, que pas une seule question ne s'est élevée qui fût de nature à préoccuper. Cependant, il me semble que dans l'état actuel de l'Europe, il y avait des points à examiner avec les chancelleries étrangères.

Ainsi, vous venez de le répéter après l'honorable M. Thiers : rien ne vous inquiète, vous ne voyez partout que des gages de paix, et cependant vous maintenez la loi de 1868 (Interruptions) ; j'ai pensé que cette satisfaction de vous-même n'était pas partagée par le pays, qui supporte avec impatience ces lourds contingents qui enlèvent tant d'hommes à la charrue et à l'atelier. (Nouvelles interruptions) ; il ne comprendra pas davantage comment, étant sans inquiétude, vous inquiétez par vos armements.

M. le comte de La Tour. M. Jules Favre oublie que les distances sont complètement changées. Berlin n'est plus qu'à quelques heures de la frontière.

M. Jules Favre. M. le garde des sceaux vous a dit que : partout on applaudissait à la sagesse et à la force du Gouvernement ; que le pébiscite avait produit en Europe une impression salutaire : comment se fait-il alors que vous vous croyiez obligés encore de maintenir l'ancien état militaire ? (Aux voix ! aux voix !)

Vous nous dites que vous n'avez été préoccupé d'aucune affaire. Le discours de la couronne contenait un engagement et une espérance. (Aux voix ! — A demain ! — Bruit.) L'orateur quitte la tribune en protestant.

M. Garnier-Pagès. Renvoyez à demain puisque vous ne voulez pas écouter.

M. le président Alfred Le Roux. On ne peut pas reprocher au débat d'avoir manqué d'ampleur. La clôture est demandée, je dois consulter la Chambre.

Voix à gauche. On a toujours le droit de répondre à un ministre.

M. le président Alfred Le Roux. M. Jules Favre a usé de son droit, il a répondu au ministre. (Réclamations à gauche.) S'il veut continuer il a la parole.

M. Jules Favre. L'orateur qui répondait au ministre n'a pu se faire écouter. Clore la discussion quand un orateur est à la tribune, ce serait créer un précédent dangereux pour tout le monde.

Voix à droite. Parlez ! parlez ! — Aux voix.

M. Jules Favre. Je ne veux pas humilier ma dignité devant votre intolérance. (Vive approbation à gauche. — Cris : Aux voix !)

M. le Président Alfred Le Roux. Je tiens à constater que j'ai appliqué le règlement en appelant M. Jules Favre à la tribune.

M. Grévy. Le président devait maintenir la parole à l'orateur.

M. le président Alfred Le Roux. Je la lui ai maintenue tant qu'il a voulu la garder et je l'ai invité à la reprendre. Il est retourné à sa place et la Chambre a demandé la clôture. Je dois la consulter. (Oui ! oui ! — Non ! non ! — A demain !)

M. Arago. Nous demandons le renvoi à demain ! (Oui ! — Non ! non ! — Bruit prolongé.)

M. le président Alfred Le Roux. Peu importe la forme sous laquelle la Chambre sera consultée. Je mets donc aux voix le renvoi à demain.

Après une première épreuve, déclarée douteuse, le renvoi à demain n'est pas adopté.

M. le président Alfred Le Roux. La discussion continue. La parole est à M. Jules Favre.

Voix nombreuses. Non ! non ! — La clôture ! (Agitation.)

M. le président Alfred Le Roux. M. Picard a la parole contre la clôture.

M. Ernest Picard. (Bruit.) Je demande à la Chambre de remettre à demain... (Voix diverses. Non ! non ! c'est voté ! — La clôture !)

M. Ernest Picard. Je demande à la Cham-

bre de ne pas clore la discussion. (Interruptions confuses.)

Nous avons tous un intérêt commun à ce que des discussions de cette nature ne se terminent pas dans la confusion. Nous avons deux grandes questions : le budget et le contingent. Est-ce que donner un jour un contingent et fermer la bouche... (Bruit inconnu.)

Je me demande quel intérêt si pressant vous oblige à terminer ainsi... (Aux voix ! aux voix ! — La clôture !)

Je dégage ma responsabilité personnelle de cette manière d'entendre le régime parlementaire. — (La clôture !)

MM. Garnier-Pagès, Cuyot-Montpayroux et autres membres. Nous demandons le scrutin sur la clôture avec appel nominal.

M. de Kératry. Il est regrettable, quand on ne consacre qu'un jour à la politique étrangère, qu'on ferme la bouche à l'opposition. (Bruit prolongé.)

M. le président Alfred Le Roux. La politique étrangère pourra être librement discutée au budget. (Oui ! oui ! — Bruit.)

M. le marquis d'Andelarre. Il y a trois amendements à discuter ; on ne peut pas clore la discussion ce soir.

M. le président Alfred Le Roux. J'allais mettre la clôture aux voix par assis et levé, quand j'ai été saisi d'une demande de scrutin avec appel nominal. (Exclamations et bruit prolongé. — Cris : A demain ! à demain !)

(Un grand nombre de membres quittent la salle.)

M. le Président Alfred Le Roux. Je constate que dans la situation qui se produit, le règlement ne peut pas être observé. Il ne reste qu'à lever la séance.

La séance est levée à sept heures et demie.

Le chef des secrétaires-rédacteurs. MAUREL-DUPUYRAT.

### Chronique locale & départementale

Nous apprenons que le travail de réaménagement des sections électorales de la ville de Roubaix est terminé et qu'on vient de le soumettre à la sanction de M. le préfet. Nous ne saurions trop insister pour que la délimitation des sections soit promptement publiée, car les électeurs n'auront que bien peu de temps pour se concerter et faire choix de leurs candidats.

Comme nous l'avons dit, la ville sera partagée en six sections.

Nous n'avons pas encore de nouvelles du rapport sur la situation des affaires de la ville. L'administration devrait pourtant avoir à cœur de publier ce document avant les élections. Elle ne pourrait qu'y gagner.

L'Assemblée générale annuelle de l'Association de l'Industrie et du Commerce de Roubaix, qui devait avoir lieu en mars et qui a été remise par suite de circonstances imprévues, se tiendra mercredi prochain, 6 juillet, à cinq heures et demie de relevée, à la Mairie, salle des Adjudications.

Des propositions relatives à des modifications à introduire dans les statuts de l'Association ont été soumises à M. le président, et seront portées devant l'Assemblée, et il importe donc qu'elle soit aussi nombreuse que possible.

Voici l'ordre du jour :

- Rapport général des travaux de la Chambre et des Comités ;
- Fixation de la cotisation pour l'année courante (art. 7 des statuts) ;
- Election de cinq membres de la Chambre pour son renouvellement par quart (art. 17 des statuts) ;
- Election d'un membre de la Chambre, en remplacement d'un membre démissionnaire ;
- Proposition relative à une modification aux statuts.

Le dernier numéro du recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord, publié un avis faisant connaître que la commission chargée dans le département du Nord de constater l'aptitude des aspirants aux bourses impériales, départementales et communales dans les lycées et collèges (enseignement classique et secondaire spécial) et au Prytanée impérial de la Flèche, se réunira à la préfecture, le jeudi 14 juillet, à 8 h. 1/2 du matin, pour sa 2<sup>e</sup> session de l'année 1870.

Dans sa prochaine séance, qui aura lieu le 5 juillet, le Conseil municipal de Lille sera appelé à donner son avis sur la demande formée par la chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix, dans le but d'être érigée en chambre de commerce.

Voici le programme du concert qui sera donné aux membres honoraires de la Grande-Harmonie, le dimanche 3 juillet, à quatre heures précises, dans les jardins de M. Descat, maire de Roubaix :

- 1<sup>re</sup> PARTIE.
  - 1. Marche militaire, — Gandner.
  - 2. Andante de la symphonie en si mineur, arrangé pour harmonie par M. Victor Delannoy, — Beethoven.
  - 3. Fantaisie sur le premier jour de bonheur, arrangée par Renaut, — Auber.
  - 4. Valse, — Strauss.
- 2<sup>e</sup> PARTIE.
  - 1. Ouverture du Tannhäuser, arrangée pour harmonie par M. V. Delannoy, — Wagner.
  - 2. Polka pour piston, par M. Boucourt, — Bouquet.
  - 3. Grand air varié, — V. Delannoy.
  - 4. Redowa, — Gurtner.